



## **CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ORGANISATION DE DEFIS SCIENTIFIQUES DANS LES CENTRES PERI ET EXTRA SCOLAIRES DE DIJON**

### **Entre les soussignés :**

1°) La Ville de Dijon,

représentée par son Maire en exercice, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal du 24 novembre 2014 et désignée ci-après par l'expression « la Ville »,

**d'une part,**

2°) L'Ecole d'Ingénieurs en Matériaux développement durable et Infotronique, école interne de l'Université de Bourgogne, dont le siège social est situé au 9 rue Alain Savary à Dijon, représentée par son Directeur, Monsieur Gilles Caboche, agissant au nom et pour le compte de l'Ecole d'Ingénieurs en Matériaux développement durable et Infotronique, et désignée ci-après par l'expression «ESIREM »

**d'autre part,**

### **IL A ETE EXPOSE AU PREALABLE CE QUI SUIT :**

Dans le cadre de la promotion de la culture scientifique et technique auprès du jeune public et dans un souci de réussite éducative, la Ville de Dijon organise depuis 2005 des défis scientifiques dans les accueils périscolaires et extrascolaires, sur la base du volontariat. En 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014, des étudiants de l'ESIREM ont été sollicités, à titre expérimental, pour apporter leur éclairage aux animateurs et enfants participants. Cette expérience s'est avérée bénéfique à l'ensemble des participants.

Pour sa part, l'ESIREM a pour objectif de former et certifier des ingénieurs généralistes aptes à gérer des projets complexes et spécifiques. Depuis l'année universitaire 2011-2012, la collaboration avec la Ville de Dijon a ouvert une nouvelle voie pour la mise en œuvre des notions acquises par les élèves ingénieurs dans le cadre de leur cursus. Sur la base du volontariat, des étudiants de première année du cycle ingénieur ont rejoint les défis scientifiques. Leur travail auprès des animateurs et des enfants participants consiste à apporter leur vision scientifique des challenges et est réalisé sous une forme de gestion de projet.

Forts de cette première expérience, la Ville de Dijon et l'ESIREM souhaitent formaliser un partenariat visant d'une part à promouvoir la culture scientifique et technique auprès des enfants accueillis et d'autre part à familiariser les étudiants à la transmission et la valorisation de leurs connaissances, savoir-faire et savoir-être.

## **CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :**

**Article 1 :** la présente convention a pour but d'organiser des temps d'échanges entre des étudiants de l'ESIREM, des animateurs de la Ville de Dijon et des enfants volontaires, dans le cadre des « défis scientifiques » proposés par la Ville de Dijon à ses accueils collectifs de mineurs (ACM). Ces échanges prendront la forme d'ateliers organisés entre les animateurs et les étudiants, en fonction de l'échéancier propre à chaque projet.

**Article 2 :** La Ville de DIJON s'engage à :

- ouvrir aux étudiants de l'ESIREM l'accès à ses centres d'accueil périscolaires et extrascolaires volontaires en vue de la réalisation d'activités scientifiques, tout au long de l'année scolaire.
- associer la direction de l'ESIREM et son corps enseignant à l'élaboration des défis scientifiques.

**Article 3 :** L'ESIREM s'engage à :

- favoriser la disponibilité de ses étudiants afin de rendre les échanges compatibles avec leurs études.
- enrichir les défis scientifiques par la contribution de ses étudiants et de son corps enseignant.

**Article 4 :** Un suivi régulier des actions sera réalisé par les responsables de l'ESIREM et de la Ville de Dijon, afin d'en permettre une évaluation continue.

**Article 5 :** Lorsqu'ils exercent leur activité dans un centre de loisirs de la Ville de Dijon, les étudiants conservent leur qualité d'étudiant.

**Article 6 :** Les étudiants doivent respecter les règles internes définies par la Ville de Dijon, notamment celles relatives à la sécurité des enfants placés sous sa responsabilité.

**Article 7 :** Cette convention entre en vigueur à compter de sa notification après transmission au contrôle de légalité et reste applicable tant qu'elle n'a pas été dénoncée par une des deux parties.

A DIJON, le

Le Président de l'Université de Bourgogne	Le directeur de l'ESIREM	Pour le Maire de Dijon, L'Adjointe déléguée à l'Education
Alain BONNIN	Gilles CABOCHE	Anne DILLENSEGER